

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2016**

*L'an deux mil seize, le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.*

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAUULT, Evelyne SANSQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Absent** : Wilfried CHARLES.

**Excusé** : Yannick JAUCEN

**Secrétaire de séance** : Annette HENAUULT

**Assiste**: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

*Le compte-rendu du 20 avril dernier est adopté à l'unanimité. Mme GERLAND fait part qu'elle ne l'a pas reçu. Monsieur le Maire propose que lors du prochain conseil si elle a des observations elles pourront être formulées. Il en profite pour communiquer la date du prochain conseil : 06 juillet.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour, le règlement de la bibliothèque, la commission vie associative et culturelle ne s'étant pas encore réunie.*

*Il demande de rajouter exceptionnellement une délibération concernant le nom du stade municipal choisi par l'association de football de Fleuré.*

**1/08-06-2016 : TRANSFERT DE LA VOIRIE DU PR38+755 AU PR40+315 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE**

*Lors de la venue de Mr Bruno BELIN, Président du Conseil Départemental de La Vienne, le 21 mai dernier, il lui a été demandé le classement dans la voirie départementale de la partie (PR38+755 AU PR40+315) de l'ancienne route nationale 147.*

*Cette voie va du rond-point du stade à la route de la Poitevinière.*

*Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du Conseil Départemental à la Préfète pour l'aménagement de cette voie.*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :***

- de transférer la voirie du PR38+755 à PR40+315 au Conseil Départemental de la Vienne.

**2/08-06-2016 PROJET EOLIEN**

*Monsieur le Maire rappelle que la société EPURON et SERGIES sont venues présentées le projet aux élus de la commune le 27 avril dernier. Monsieur le Maire fait part qu'il s'agit d'un projet qui concerne 3 communes Savigny L'Evescault qui est favorable, Tercé et Fleuré. Mr NEVEU fait remarquer que SERGIES a eu un discours dérangeant puisque la commune de Saint Julien l'Ars a refusé un tel projet sur sa commune mais SERGIES étudie toujours le projet.*

Monsieur le Maire propose que le conseil puisse s'exprimer par un vote à bulletin secret sur ce projet, les résultats sont les suivants :

**VOTANTS : 13**

**6 VOIX POUR** (oui je suis favorable à l'étude et au développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fleuré).

**7 VOIX CONTRE** (non je ne suis pas favorable à l'étude et au développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fleuré).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- par 6 voix POUR et 7 voix CONTRE, n'est pas favorable à l'étude et au développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fleuré.

### 3/08-06-2016 CESSION PETIT MATERIEL

Monsieur le Maire fait part que suite à la mise en ligne sur leboncoin de tables informatiques, une proposition a été faite. Il donne la parole à Mme TUCHOLSKI pour apporter des précisions. Elle mentionne qu'il s'agit de 8 tables avec un prix de départ fixé à 300 euros pour l'ensemble.

L'entreprise ALADIN a fait une proposition de prix pour l'ensemble des tables à 314 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- de céder à 314 euros les tables à l'entreprise ALADIN.

### 4/08-06-2016 AUTORISATION ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Monsieur le Maire fait part que suite à l'arrêt de Jean-Marie PAINAULT, l'assurance a adressé 2 chèques concernant le remboursement des indemnités journalières lors de son arrêt de travail.

- 1<sup>er</sup> : 914.55 €
- 2<sup>eme</sup> : 304.85 €
- **TOTAL = 1219.40 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser les chèques.

### 5/08-06-2016 DENOMINATION STADE MUNICIPAL

Le club de foot de Fleuré souhaite attribuer le nom de Claude MINGOT au stade municipal, cette personne ayant contribué à faire évoluer le club. Le Conseil municipal n'est pas contre cette dénomination mais ne dispose d'aucun document justifiant que la personne est favorable. **Par conséquent et après en avoir délibéré le**

**Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- d'appeler le stade municipal Claude Mingot sous réserve que la famille atteste son accord.

**6/08-06-2016 GAZ**

L'EHPAD SAINT THIBAULT va s'agrandir, un permis de construire a été déposé. Il faut donc que les cuves de gaz placées sur la parcelle à construire soient déplacées. Par conséquent, elles pourraient être installées près du city stade, sur une parcelle mise à disposition gracieusement par la commune. Au total 4 cuves pourraient être installées. La commune prendrait à sa charge les travaux et par convention avec SOREGIES GAZ, elle obtiendrait 80% de subvention et faciliterait ainsi le projet. Le Conseil municipal émet une **réserve** : qu'à HABITAT DE LA VIENNE ou LES FOYERS DE PROVINCE lui rembourse la somme non prise en charge soit 2587 € HT. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà été porteur d'un projet aujourd'hui concrétisé. **Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à mener les démarches auprès de SOREGIES, d'HABITAT DE LA VIENNE ET DES FOYERS DE PROVINCE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec SOREGIES.

**La séance est levée à 22h30**